

## SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-011

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 11 février 2020**

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

### URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA PARCELLE BN 600 SISE RUE  
SCHOELCHER

-----  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-2,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 4 février,

Vu l'avis de la commission finances du 13 février,

Considérant que les cessions aboutiront à deux cessions pour partie du bien dans le courant de l'année 2020,

Considérant la nécessité de permettre l'accès jusqu'à la vente du bien,

Considérant que la Ville de Libourne est propriétaire de la parcelle BN 600 pour une superficie actuelle de 56 m<sup>2</sup>,

Cette parcelle, propriété communale, correspond à un espace public, elle fait donc partie du domaine public communal, et à ce titre, elle doit être désaffectée et déclassée pour être cédée,

Considérant que la désaffectation doit être en continue jusqu'à la  
pas envisageable d'empêcher l'accès des futurs acquéreurs, il est  
de prononcer le déclassement par anticipation de la parcelle BN 600

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
Reçu en préfecture le 24/02/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_011-DE

Cette possibilité est permise par l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) tel que modifié par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prononce le déclassement par anticipation de la parcelle BN 600
- précise que la désaffectation de la parcelle BN 600 interviendra dans un délai maximal de 3 ans à compter de l'exécution de la présente décision

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

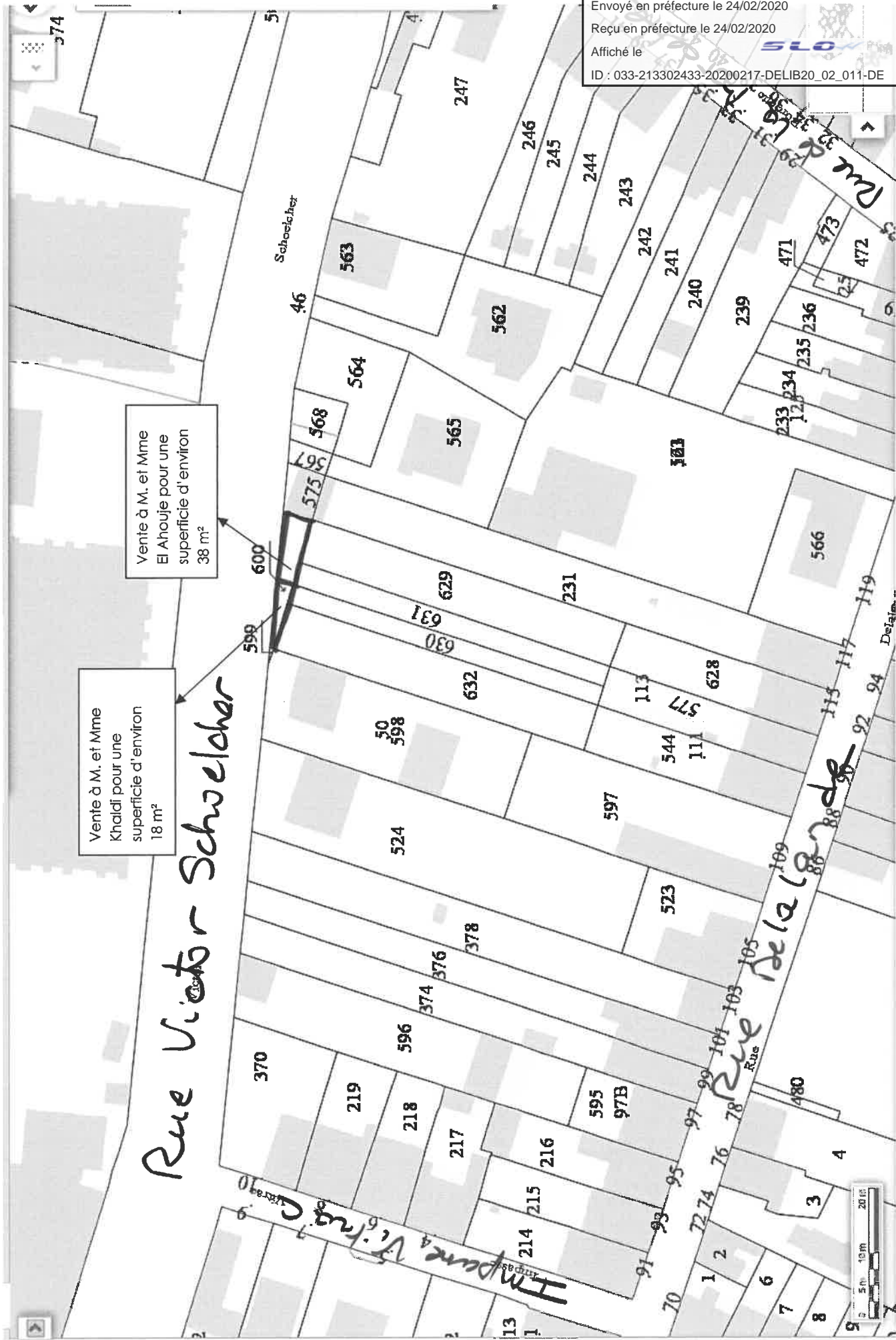
24.02.2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

*(Handwritten signature of Philippe Buisson)*



Vente à M. et Mme  
Khaldi pour une  
superficie d'environ  
18 m<sup>2</sup>

Vente à M. et Mme  
El Ahouje pour une  
superficie d'environ  
38 m<sup>2</sup>

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200217-DELIB20\_02\_011-DE